



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 13 octobre 2026

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoir	Ayant pris part au vote
15	10	1	11

Date de convocation
09/10/2026
Date d'affichage
15/10/2026

L'an 2026, le 22 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, MILIN Emma, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, DELAUNAY René, TOBIE Guillaume, CHATELAIN Morgane-Katell, PITON Benoît, AUVRET Stéphane

Absents :

Absents excusés : FAVRE-TEMPLE Jessica, KEROAS Jean Marie, SANQUER Fabien, BERDER Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : DE FONSECA Stéphanie (pouvoir à Fanny LE BOT)

A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_60 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-15 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme de la publicité, de l'entrée en vigueur et de la conservation des actes pris par les collectivités territoriales ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 22 septembre 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux ;

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2026 tel qu'annexé.

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance
CHATELAIN Morgane-Katell

Le Maire
Joël CANN